

Mars Infos



2023

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	PAGE 3
LA PROTECTION DES DONNÉES	PAGE 4
ÉTAT CIVIL DE 2022	PAGE 5
LES ÉLECTIONS EN 2022	PAGE 6
LE BUDGET	PAGES 7-8
TRAVAUX DE L'ÉGLISE	PAGE 9
FRANCE SERVICES	PAGES 10-11
FORMATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE	PAGE 12
GENDARMERIE NATIONALE	PAGE 13
BIBLIOTHÈQUE	PAGE 14
LA FIBRE OPTIQUE	PAGES 15-16
DES MARCIENS À L'HONNEUR	PAGES 17-20
RÉUNIONS PUBLIQUE D'ÉCHANGES	PAGE 21
NATURA 2000	PAGE 22
LE COMITÉ DES FÊTES	PAGES 23-26
LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE	PAGES 27-29
LE COIN DES ENFANTS	PAGE 30
LE CENTRE SOCIAL	PAGE 31
LES TRANSPORTS SCOLAIRES	PAGE 32
LE SYCTOM	PAGES 33-34
AU SERVICE DES MARCIENS	PAGE 35
TARIFS DE LOCATION	PAGE 36
TARIFS DE CONCESSION	PAGE 37
INFORMATIONS DIVERSES	PAGE 38
NUMÉROS UTILES	PAGE 39

LE MOT DU MAIRE



Chères Marciennes,

Chers Marciens,

À l'aube de cette nouvelle année, je viens en mon nom et en celui du conseil municipal vous exprimer tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous, votre famille et ceux qui vous sont proches.

Vous trouverez dans ce Mars Infos les événements qui se sont déroulés dans notre village durant l'année 2022.

Le comité des fêtes a repris une partie de ses activités ce qui nous a permis de nous retrouver en ces temps particulièrement difficiles. Je les en remercie chaleureusement.

Le 14 mai dernier, plusieurs Marciennes et Marciens ont été mis l'honneur. La Municipalité leur a remis plusieurs médailles en présence de notre Député, notre Sénatrice, nos Conseillers Départementaux, Le Président de la CCLA, Le Maire de Saint-Pierre-le-Moûtier et de nombreux marciens.

Le vendredi 23 septembre la municipalité a organisé sa première réunion d'échange avec les administrés. Je tiens à remercier mon équipe municipale et toutes les Marciennes et les Marciens présents.

Je vous rappelle que vous pouvez accéder aux nouvelles de la commune en téléchargeant gratuitement sur votre portable l'application « Panneau Pocket », en vous abonnant à la page Facebook de la commune ou en consultant le site de la Mairie. J'en profite pour remercier la commission communication pour le travail réalisé.

Je ne reviens pas sur les crises qui traversent notre pays (Covid, crise énergétique, inflation, etc.) et qui ont impacté ou impactent toujours fortement notre collectivité.

Je formule le vœu qu'en cette fin d'année 2022 et en ce début d'année 2023, nous puissions enfin nous retrouver en toute sérénité lors de la cérémonie des vœux 2023.

Je remercie les nouveaux arrivants sur la commune Mars d'avoir choisi notre village.

Je ne peux pas terminer sans avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés et leurs familles.

Bonne Année, et bonne santé à toutes et à tous.

Votre Maire,

LA PROTECTION DES DONNÉES

Votre commune s'engage



Pour toute question liée aux traitements de vos données personnelles, contactez le délégué à la protection des données : protection.donnees@sieeen.fr
En cas de réclamation, adressez-vous à la CNIL www.cnil.fr



Mars-sur-Allier s'engage dans une démarche de conformité des traitements réalisés à partir de vos données personnelles selon les réglementations en vigueur.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose aux collectivités de désigner un délégué à la protection des données. Nous avons conventionné avec le SIEEEN afin de mutualiser cette mission.

Un audit de notre conformité sera réalisé dans un premier temps et en fonction des résultats un plan d'actions sera mis en place. Votre commune de par ses nombreuses missions (état civil, élections, cantine...) détient un grand nombre de catégories de données vous concernant.

C'est dans l'objectif d'agir en toute transparence sur nos traitements et pour la sécurité de vos données que nous avons engagé cette démarche.

La règle

Par défaut, le consentement des personnes est obligatoire.

En pratique : une autorisation d'utilisation de l'image à faire signer, indiquant :

- objectifs de la photo ou de la vidéo
- date et lieu de la prise de vue
- destinataires
- support/périmètre/durée/objectifs de la diffusion
- durée de conservation
- droits de la personne notamment accès, effacement et retrait du consentement

L'autorisation du droit à l'image doit être particulière. Elle ne peut pas être générale.

Pour les mineurs : leur consentement (s'ils sont « capables de discernement ») et celui de leurs parents ou responsables légaux est **dans tous les cas** obligatoire, sauf s'ils ne sont vraiment pas reconnaissables sur la photo.

Cas particulier des enregistrements audio et vidéo

À moins d'une obligation légale, le consentement est obligatoire. Les personnes doivent dans tous les cas en être informées. Cela vaut aussi pour les audio- et visioconférences.

Exemple : les séances du conseil municipal doivent être publiques (cf. art L2121-18 du CGCT), le consentement n'est donc pas à recueillir. En revanche, enregistrer un comité de pilotage, par exemple pour en faciliter la rédaction du compte-rendu, est interdit si les participants n'ont pas explicitement consenti à cet enregistrement.

Exceptions au droit à l'image

- ⇒ La photo est prise dans un **lieu public** et les personnes ne sont **pas reconnaissables ou individualisées**.
- ⇒ Il s'agit de **personnalités publiques** (des élus, par exemple) **dans l'exercice de leur fonction**.

ÉTAT CIVIL DE 2022

Naissances

Que de joie en 2022, 5 petits marciens nous ont rejoint.

Augustin COUSIN, le 24 mai 2022

Soan GILIBERTI, le 10 juin 2022

Emilio DEROUET, le 26 juin 2022

Elie FABRE, le 29 juin 2022

Charles ROSOLEN, le 1er décembre 2022

Mariages

Monsieur le Maire a célébré l'union de :

Virginie DEPESEVILLE et Guillaume FITY le 18 juin 2022

Décès

Nous ont quitté en 2022:

Bernard RIVIERE, le 04 avril 2022

Auguste VEIGNAT, le 22 septembre 2022

Valérie LARDREAU, le 26 septembre 2022

Nous présentons à nouveau nos sincères condoléances aux familles des défunts.

ÉLECTIONS EN 2022

A l'occasion des quatre scrutins de 2022, trois jeunes marciens ont accompli leur devoir de citoyen pour la première fois.



Lise-Marie BARDIN a voté avec David PETIT, second Adjoint.

Judith D'ARGENT a voté avec Isabelle MERLE, sa maman conseillère municipale



Mathys HAZARD a voté avec Jean DELEUME, Maire.

LE BUDGET

L'exercice budgétaire 2022 n'est pas encore clos. Ci-dessous, le Budget Primitif 2022 (prévisions de dépenses et de recettes) tel qu'il a été voté le 18 mars dernier.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	75 463,99
012 - Charges de personnel et frais assimilés	51 000,00
014 - Atténuations de produits	34 000,00
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	500,00
023 - Virement à la section d'investissement	59 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 135,58
65 - Autres charges de gestion courante	70 172,00
66 - Charges financières	1 500,00
67 - Charges exceptionnelles	1 350,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	295 621,57

RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	92 321,57
013 - Atténuations de charges	100,00
70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	150,00
73 - Impôts et taxes	156 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	37 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	10 050,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	295 621,57

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **295 621,57 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 - Solde d'exécution section investissement reporté	68 885,38
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	16 500,00
21 - Immobilisations corporelles	92 635,58
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	202 020,96

RÉCETTES D'INVESTISSEMENT	
021 - Virement de la section de fonctionnement	59 500,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 135,58
10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 385,38
13 - Subvention d'investissement	35 000,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	35 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	202 020,96

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **202 020,96 €**.

LE BUDGET

LES EMPRUNTS

L'emprunt souscrit en 2012, pour la réfection du bourg, s'est terminé en mai 2022. L'emprunt souscrit en 2010, pour la réhabilitation du Garage de la Saulaie, arrivera à échéance en mai 2025 et les annuités sont de **12 763,00 €** Pour information, le remboursement des intérêts apparait sur le budget de fonctionnement et le remboursement du capital sur le budget d'investissement.

LA FISCALITÉ LOCALE

Vos élus ont encore fait le choix de ne pas augmenter le TAUX de la fiscalité locale. En 2022, l'augmentation que vous pouvez constater sur vos feuilles d'impôts (alors que la part communale est à taux égal à l'an dernier) est due à l'augmentation des bases fiscales.

LES TRAVAUX

Le remplacement, en urgence, de deux colonnes et d'un socle sur le clocher de l'église pour un montant de **7 183,20 € TTC**

Afin de se mettre en conformité et de protéger la population, nous devons améliorer et renforcer la défense incendie sur l'ensemble de la commune pour un coût prévisionnel de **82 915,86 € TTC**.

Les travaux envisagés sont la pose d'une réserve d'eau de 60 m³ au lieu-dit « Champ Moutonnier », la pose d'une réserve d'eau de 120 m³ au lieu-dit « Le Crôt Noir » ainsi que le remplacement des puisards défectueux et surtout obsolètes par des poteaux incendie.

Cette étude a été conjointement menée par le SDIS de la Nièvre, le SIAEP Allier Nivernais et la Mairie de Mars-sur-Allier.

Afin de permettre la réalisation de ces importants et nécessaires travaux, la commune a fait une demande de subvention auprès des services de l'État. Le montant de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sollicité est de **48 388,06 €**.

La commune affectera également la DCE 2022 (Dotation Cantonale d'Équipement) à ces travaux. Le montant alloué est de **6 048,00 €**. Dès l'attribution de ces subventions, notre commune pourra débiter les travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC / ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Compte-tenu des augmentations importantes du prix de l'énergie et des pénuries éventuelles qui impacteront forcément notre budget, comme le budget de chacun d'entre nous, nous avons pris la décision lors du conseil municipal du 07 octobre 2022 (délibération n°2022/OCTOBRE/006) de revoir à la baisse la durée de l'éclairage public sur la commune. L'illumination de notre église sera également supprimée la nuit. Pour les illuminations de fin d'année, seul le fronton de la Mairie a été illuminé du 16 décembre 2022 au 03 janvier 2023.

Bien à vous.

Thierry FAVARCQ,

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

L'église de Mars sur Allier est un édifice remarquable typique de l'art roman du XIIe siècle.

Sa nef daterait du début du XIIe siècle, ainsi que l'agrandissement du chœur. Le clocher qui date de la moitié du XIIe siècle est de forme carrée et chacune de ses faces est ornée de quatre baies géminées. Une restauration importante a eu lieu en 1859. L'église a été classée au titre des Monuments Historiques en 1886.



Au fil du temps, de nombreux dommages ont affecté notre église. Le calcaire utilisé pour sa construction finit par s'éroder. Dans l'objectif d'un programme de restauration une étude sera bientôt menée, mais en attendant, il était nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation. En effet, un socle et une colonnette encadrant les baies géminées étaient en très mauvais état.



Le 5 mars 2022, M. Victor Auvray, tailleur de pierre, a effectué le remplacement du socle et de la colonnette du clocher.



FRANCE SERVICES

France services, qu'est-ce que c'est ?

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Piloté par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de **2 055 guichets uniques** de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales.

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État** :

- La Direction Générale des Finances Publiques
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales
- L'assurance maladie (CPAM), l'Assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Exemples d'accompagnements proposés :

J'établis mon permis de conduire, ma carte grise ou ma carte d'identité

Je demande une aide (allocation logement, RSA)

Je cherche un emploi

Je cherche à rembourser mes soins

Je prépare ma retraite

Je fais face à un litige ou un conflit

J'attends un enfant.

Je déclare mes revenus

FRANCE SERVICES

Un agent France Services est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives à la Mairie de Mars-sur-Allier le vendredi de 9H00 à 11h00 sur rendez-vous.

Contact et prise de rendez-vous:

03 86 58 16 91 (Secrétariat de Mairie) ou 03 86 21 29 10 (France Services).

Quels sont les documents nécessaires pour se rendre sur les sites des services publics ?

Pour un papier d'identité

<https://passeport.ants.gouv.fr>

- Votre adresse mail + mot de passe
- Votre pièce d'identité et ou passeport
- Votre acte de naissance
- Votre livret de famille ou l'acte de naissance de vos parents
- Votre photo d'identité récente aux normes
- Votre justificatif de domicile (-6mois)
- Votre carte bancaire
- Le téléphone portable associé à vos démarches

Pour un permis de conduire

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

- Votre adresse email + mot de passe
- Votre pièce d'identité valide
- Votre justificatif de domicile (-6mois)
- Votre photo d'identité récente aux normes
- Votre carte bancaire
- Le téléphone portable associé à vos démarches

Pour un véhicule

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Votre pièce d'identité et ou passeport
- Votre déclaration de cession
- Votre permis de conduire
- Votre justificatif de domicile (-6mois)
- Procès-verbal du contrôle technique
- Votre carte bancaire
- Le téléphone portable associé à vos démarches
- Votre adresse email + mot de passe

Pour une démarche Pôle Emploi

www.pole-emploi.fr

- Votre identifiant (sur courrier pôle emploi)
- Le mot de passe associé à votre compte pôle emploi.fr
- Votre pièce d'identité valide
- Votre carte vitale
- Votre adresse email et son mot de passe
- Votre attestation employeur et justificatif de formation le cas échéant
- Vos 3 derniers bulletins de salaire
- Votre CV papier ou sur clés USB
- Votre relevé d'identité bancaire
- Tout autre document pouvant justifier votre situation...

Pour une démarche avec les Impôts

www.impots.gouv.fr

- Votre dernière déclaration ou avis d'imposition
- Votre mot de passe associé au compte impots.gouv.fr
- Votre carte bancaire
- Votre téléphone portable ou celui associé au compte des impôts

Pour une démarche Assurance Retraite

www.lassuranceretraite.fr

- Votre numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Votre adresse mail et son mot de passe
- Votre pièce d'identité valide

Pour une démarche CAF

www.caf.fr

- Votre numéro d'allocataire (ou courrier de la CAF)
- Votre code confidentiel à 8 chiffres
- Votre adresse email et son mot de passe
- Votre pièce d'identité valide
- Votre carte vitale
- Vos 3 derniers bulletins de salaire
- Votre dernier avis d'imposition
- Votre relevé d'identité bancaire

Pour une démarche MSA

www.msa.fr

- Votre numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Le mot de passe associé à votre compte MSA
- Votre adresse email et son mot de passe
- Vos 3 derniers bulletins de salaire
- Votre dernier avis d'imposition
- Votre relevé d'identité bancaire

Pour une démarche Assurance Maladie

www.ameli.fr

- Votre numéro de sécurité sociale (carte vitale)
- Votre mot de passe associé à votre compte amelii.fr
- Votre pièce d'identité valide
- Votre téléphone portable
- Votre relevé d'identité bancaire

FORMATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Après un accueil dans la commune de Bazoches pour l'ouverture de la session annuelle de formation des secrétaires de Mairie en milieu rural, c'était au tour de Mars-sur-Allier, et du premier adjoint Mr Thierry FAVARCQ, d'accueillir la session de clôture, après 3 mois de cours, pour la remise des attestations auprès de la vingtaine de récipiendaires.

Cette formation de secrétariat de Mairie est le fruit d'une collaboration entre le Centre de gestion de la Nièvre, le CNFPT, Pôle Emploi et la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle a été effectuée à Nevers pour la théorie et dans les collectivités territoriales de la Nièvre pour la pratique. La Mairie de Mars a d'ailleurs été félicitée pour l'accueil d'une stagiaire et administrée de la commune, Sandra CIRETTE, et ce pour la troisième fois. D'ailleurs, la première stagiaire de notre secrétaire Agnès FAVARCQ était présente. Elle-même est désormais tutrice d'une autre stagiaire.



Cette formation de plus de 400 heures vise un public de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de tous âges et de tous horizons professionnels afin de pourvoir les Mairies de nos communes de professionnels aguerris et compétents.

Les organisateurs de la formation sont très satisfaits car déjà la moitié des stagiaires ont un poste dans une collectivité à l'issue de cette formation et vont assurer un suivi pour les autres afin de leur faciliter une insertion professionnelle rapide.

Plusieurs maires ont fait le déplacement pour faire part de leurs expériences et surtout affirmer leur soutien auprès de ce type de formation car les secrétaires de mairie sont les clés de voûte d'une bonne relation entre les administrés et les élus. Ils sont aussi, bien souvent, les mémoires de nos communes.



La matinée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié offert conjointement par la municipalité et le Centre de gestion.

Si la formation vous intéresse, plus d'information sur le site : <https://www.cnfpt.fr/>

GENDARMERIE NATIONALE

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la réforme de notre institution, notamment avec le projet de réforme territoriale et l'annonce de la création de 200 Brigades de Gendarmerie afin d'améliorer le maillage territoriale et de rapprocher les Forces de l'Ordre de la population dans des territoires où l'empreinte des Services Publics est faible.

Dans cet état d'esprit, les militaires de la Gendarmerie sont progressivement équipés de matériels UBIQUITY.

Cela permet aux gendarmes de passer d'une logique de guichet à une logique de pas-de-porte en amenant au plus près du citoyen et en tout lieu, les capacités jusqu'à aujourd'hui mises en œuvre dans les locaux d'une brigade de Gendarmerie.

Pour rendre plus efficace la lutte contre les e-escroqueries, phénomène en pleine expansion, une plateforme de signalement et de dépôt de plainte est désormais disponible.

Celle-ci, dénommée Thesée, a pour objectif de traiter les principaux modes opératoires constatés sur Internet. La centralisation et l'analyse de ces plaintes permettent de mieux lutter contre : piratage de messagerie électronique et de compte de réseau social, escroquerie aux sentiments, l'escroquerie aux petites annonces, le chantage en ligne, ransomware, la fraude liée aux faux sites de vente.

Comment nous contacter ?

Communauté de brigades de ST PIERRE LE MOUTIER,

2 rue du Colonel Arnaud Beltrame

58240 ST PIERRE LE MOUTIER.

TPH : 03.86.90.77.70



BIBLIOTHÈQUE

Si le village de Mars-sur-Allier nous apporte une qualité de vie fort appréciée grâce à sa tranquillité, ses doux paysages, ses oiseaux merveilleux, sa rivière majestueuse, il faut bien admettre que notre éloignement géographique peut avoir tendance à nous isoler socialement. Plus d'école, plus de Poste, plus de commerces.

Pour dynamiser la vie du village, le Comité des fêtes œuvre pour des rencontres et événements tout au long de l'année.

La culture s'est également invitée en mai 2022, à l'espace Jean-Philippe Petit, avec un spectacle drôle qui a enchanté l'ensemble des spectateurs. Et chacun de penser qu'il faudrait recommencer. Mais au-delà de ces animations ponctuelles, comment favoriser de manière plus régulière les temps de rencontres ou d'échanges? Une idée très chouette a germé au sein de la CCLA, sous l'impulsion du vice-président Thierry Favarcq, à laquelle la municipalité s'est largement associée. La Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA) souhaite que tous ses habitants aient accès à la culture sur leur commune grâce aux bibliothèques. Votre Mairie a libéré une pièce pour créer une bibliothèque pour les petits et les grands. La CCLA a fourni le mobilier.

Ce sont près de 800 livres prêtés par la Bibliothèque Départementale et la CCLA qui vous attendent : Des romans, des BD, des mangas, des documentaires Il y en a pour tous les goûts et tous les âges!



Grâce à la carte unique et gratuite pour tous, qui vous sera remise sur demande, vous pourrez emprunter et rendre dans toutes les bibliothèques du réseau, mais aussi faire des réservations depuis chez vous grâce au portail internet.

Une navette hebdomadaire fera la liaison pour livrer vos réservations dans la bibliothèque de votre choix.

La bibliothèque tenue par des bénévoles, sera ouverte le samedi matin de 10h à 12h. Si vous souhaitez participer à la vie de votre bibliothèque merci de contacter **Stéphanie** au **06-42-98-84-96**.

Une inauguration et l'ouverture officielle aura lieu au premier trimestre 2023, nous avons hâte de vous recevoir à la bibliothèque pour échanger, partager, découvrir et lire !

LA FIBRE OPTIQUE



LES ACTEURS DU PROJET

Syndicat mixte, regroupant le Conseil départemental de la Nièvre, Nevers Agglomération et l'ensemble des Communautés de communes nivernaises. Il est responsable de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement de la fibre optique.



Les communautés de communes et les mairies

Regroupe les parcs de lignes de fibres optiques publiques construites par les départements de la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, Jura, Yonne, et Nièvre pour en renforcer l'attractivité commerciale



Ce réseau est totalement neutre: → il est ouvert à tous les FAI nationaux, locaux ou régionaux souhaitant proposer leurs offres. À ce jour Orange est le 1^{er} à proposer ses offres, dans un avenir proche d'autres FAI arriveront.

Assure la commercialisation et l'exploitation du réseau



Et également les FAI locaux et régionaux

4

COMPRENDRE LES ETAPES DU DEPLOIEMENT

Le Nœud de Raccordement Optique : Le NRO (central optique) est un local technique permettant de faire le lien entre le réseau national et le réseau local (le premier maillon local pour raccorder la fibre jusqu'à l'abonné). Il va abriter tous les équipements installés par les opérateurs de réseau fibre. Il va permettre ensuite de transporter la fibre jusqu'à plusieurs sous-répartiteurs optiques.

Le Sous-Répartiteur Optique : Le SRO est une armoire de rue en métal. Il couvre une zone prédéfinie d'environ 400 logements. Les câbles partant de cette armoire vont cheminer jusqu'au plus près des habitations afin d'effectuer leur rôle de distribution.

Le Point de Branchement Optique : Le PBO est un boîtier situé à proximité des logements (en souterrain dans des chambres ou en aérien sur des poteaux). Son rôle est de faire transiter la fibre jusqu'à 10 logements. C'est la dernière étape du déploiement. En effet, une fois le PBO en fonction, le raccordement final de l'abonné par l'opérateur commercial sera possible.

Le Point de Terminaison Optique : Le PTO est un petit boîtier installé chez l'habitant, qui va permettre de connecter la box internet au réseau fibre. C'est ainsi la dernière étape du raccordement final qui rend possible une souscription à un abonnement fibre chez un Fournisseur d'Accès Internet (FAI).



6

LA FIBRE OPTIQUE



M. Jean-Dimas MALOT, Directeur de Nièvre Numérique a remis la plaque de commune fibrée à Jean Deleume.

Le 25 novembre, une réunion publique d'information a réuni les marciens et l'équipe de Nièvre Numérique.

Après l'ouverture de la réunion par Jean Deleume, soulignant l'importance de l'arrivée de la fibre sur la commune, l'équipe de Nièvre Numérique a ensuite effectué un point d'étape sur le déploiement, sur ses enjeux, suivi d'une discussion ouverte avec le public pour répondre à ses questions sur la fibre, le raccordement jusqu'à leur domicile, l'entretien du réseau, les personnes à contacter.



M. Malot fait un état des lieux de la fibre au niveau départemental. Les 2/3 de la Nièvre sont fibrés. La CCLA est fibrée à 97%, plus de 3000 prises ont été posées sur le territoire intercommunal.

Pour l'instant deux opérateurs proposent le raccordement: Orange et Free, mais les autres opérateurs viendront certainement étoffer l'offre disponible dans les prochains mois.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Nièvre Numérique:

www.nievrenumerique.com



DES MARCIENS À L'HONNEUR

1962-2022

60 ans après les accords d'Évian du 18 mars 1962, nous vous livrons le témoignage de M. Jean-Guy THONIER.

Après le décès en début d'année 2022 de M. Bernard RIVIERE vous restez le dernier ancien combattant sur la commune de Mars.

Pouvez-vous vous présenter?

Je suis Jean-Guy THONIER, j'ai 89 ans, je suis né à Mars, marié, trois enfants. J'étais exploitant agricole au domaine de Saint léger, ferme que j'ai repris à la suite de mon père Alexis qui était maire de Mars pendant plus de 40 ans.



Pouvez-vous nous parler de vos souvenirs militaires?

J'ai été appelé au service militaire en 1954, j'ai effectué mes Classes à Bourges au 13ème RA. Suite aux événements d'août 1955 qui secouent le Maroc sous Protectorat français, l'armée demande des renforts pour défendre nos intérêts au Maroc.

Je suis donc mobilisé en septembre 1955, et embarqué avec mes camarades par avion à Orléans, dans un avion d'Air France Constellation (avion affecté en principe pour le Trajet Paris /NY) le 05 octobre 1955.

Arrivé à Casablanca, nous repartirons très rapidement sur Midelt le 12 Octobre 1955, le 26 novembre 1955 à Beni Tadjit dans le Sahara, le 11 janvier 1956 sur Ak Noul, et Taouate le 1 février 1956. Ces deux dernières localités, situées dans le Rif, région montagneuse du Nord de plus de 1000 m, étaient une zone d'opération pour réduire les rebelles protégés par le régime de Franco; siège d'incidents diplomatiques, la frontière n'étant pas matérialisée ni gardée.

Notre mission était de protéger les Européens qui exploitaient les mines de galène de plomb, de fer et de phosphates.

Les conditions de vie étaient très dures. Je me rappelle que lors d'une crue en janvier 1956 nous n'avions pas eu de ravitaillement pendant trois semaines. Nous avons dû acheter une vache pour nous nourrir, celle-ci faisait 30 Kg de viande.

Pour ne pas dormir dans la boue et nous protéger de l'humidité à cause des crues, nous avons monté nos tentes sur des tas de cailloux.

Je suis resté 6 mois au Maroc, fin mars 1956 j'ai regagné le France à bord d'un cargo transportant des bananes, nous étions entassés dans la cale avant.

J'ai reçu pour ma campagne en Algérie la Croix du Combattant, le titre de la reconnaissance et la médaille commémorative.

Que représentent pour vous les commémorations du souvenir?

Je participe aux commémorations sur la commune depuis de nombreuses années. C'est un devoir de mémoire pour moi et ma famille. Mon père a perdu son frère aîné, et ma grand-mère a perdu un frère durant la guerre de 14-18. Tous les deux sont sur le monument aux morts de Mars sur Allier.

DES MARCIENS À L'HONNEUR



Le 14 mai 2022, Madame la Sénatrice de la Nièvre, Monsieur le Député de la Nièvre ainsi que vos deux Conseillers départementaux Marie-France DE RIBEROLLES et David VERRON, étaient présents à Mars-sur-Allier, pour la cérémonie de remise des médailles communales.

Un beau moment empli de convivialité et de bonne humeur, qui a permis de mettre à l'honneur l'engagement d'Isabelle ALLARD, de Joëlle BEUGNON et de Dominique CHELY, trois infirmières retraitées qui ont œuvré pendant des mois en tant que bénévoles au centre de vaccination de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Ce fût aussi l'occasion de saluer l'engagement de Thierry FAVARCQ, pour ses 20 ans de service et de dévouement en tant qu'élu de la commune de Mars-sur-Allier. Il lui a été remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Vos élus tiennent à attribuer leurs sincères félicitations aux récipiendaires.

En présence de :

Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Sénatrice de la Nièvre

Patrice PERROT, Député de la Nièvre

Marie-France DE RIBEROLLES et David VERRON, Conseillers Départementaux

André GARCIA, Président de la CCLA Communauté de Communes Loire et Allier

Pierre BILLARD, Maire de Saint-Pierre-le-Moûtier

Jean DELEUME, Maire de Mars S/Allier

Thierry FAVARCQ, 1er Adjoint de Mars S/Allier

David PETIT, Second Adjoint de Mars S/Allier



DES MARCIENS À L'HONNEUR

Le 5 avril 2022, une habitante de Mars a connu son moment de célébrité, en participant à l'émission quotidienne de TF1 « les 12 coups de midi ».

Mme Dumont revient sur cet événement et nous donne ses impressions:



Pouvez-vous vous présenter succinctement ?

Je m'appelle Elisabeth, je suis mariée, j'ai 51 ans et je suis fonctionnaire.

Pourquoi avoir choisi de participer à l'émission de Jean-Luc R ?

Parce que je répondais fréquemment aux questions devant la télévision et que mes proches me disaient très souvent : "mais pourquoi tu n'y vas pas, tu sais plein de choses !"

Que pouvez-vous nous dire sur les coulisses de l'émission et sur les présélections ?

J'ai envoyé ma candidature par mail et j'ai reçu un appel téléphonique afin de prendre un premier contact et m'expliquer qu'il y avait un questionnaire à retourner. J'ai ensuite reçu un mail pour m'informer que, par rapport aux réponses de mon questionnaire, j'avais été retenue pour faire la visio de sélection en octobre 2021. Dans cette visio il y a une partie où l'on parle de nous, de nos traits de caractères, nos passions, nos points forts et faibles, si on a déjà participé à un jeu télévisé, ce que l'on ferait de l'argent si l'on gagne... Et il y a une autre partie où l'on est mis en situation comme si on était sur le plateau avec les différentes phases du jeu (c'est fait pour voir nos réactions, si on répond rapidement, si on panique ...). La visio s'est très bien passée et j'ai reçu un appel pour me dire que j'étais retenue pour le tournage de l'émission diffusée le 5 avril 2022.

Sur les coulisses de l'émission, à part vous dire que les équipes sont très sympas et accueillantes, je ne peux pas vous dire grand chose car on signe une clause de confidentialité de 10 ans !

Comment était l'ambiance pendant l'émission ? et Jean-Luc ?

L'ambiance était très bonne, Jean-Luc est comme on le voit à la télévision ! Tout va très vite, on n'a malheureusement pas vraiment le temps de discuter avec lui car les tournages s'enchaînent très rapidement !

Comment avez vous vécu cette expérience ?

C'était très impressionnant de se retrouver sur un plateau de télévision et personnellement j'étais vraiment très stressée et cela m'a peut-être fait un peu perdre mes moyens ! J'ai été éliminée au premier duel avec une question vraiment pas évidente, ce qui a été un peu frustrant car j'avais pratiquement toutes les réponses du reste de l'émission ! C'est le jeu comme on dit, je ne regrette pas du tout car ce fût quand même une bonne expérience.

DES MARCIENS À L'HONNEUR

Charles CLAIR 1860-1947

Les passionnés de peinture et de gravure connaissent peut-être déjà cet illustre marcier.

Charles CLAIR est né à Mars le 16 septembre 1860. Fils d'agriculteurs, il exprime très tôt son goût pour l'art pictural. Il commence ses études à l'École des Arts de Nevers puis entre à l'École Nationale des Beaux-arts de Paris.

Sociétaire du Salon des artistes français, il y obtient une mention honorable en 1913. Il se spécialise dans la peinture d'animaux, principalement dans la représentation de moutons.

La page de couverture de ce Mars Infos présente une de ses œuvres: « troupeau de moutons au bord de l'eau », huile sur toile.

Charles CLAIR décède à Paris 20ème le 16 décembre 1947.



Les Moutons, huile sur toile



Vaste paysage avec des moutons



Scène de moisson avec une charrette chargée, un chien de berger et un troupeau de moutons

RÉUNION PUBLIQUE D'ÉCHANGES

Le 23 septembre dernier, les Marciennes et Marciens étaient conviés par Monsieur le Maire et son équipe municipale pour partager un moment d'échange à l'espace JPP.

C'était une première pour tous. En effet, dans le cadre de leur profession de foi, les élus de notre commune s'étaient engagés en cours de mandat à proposer ce type d'échange citoyen.



C'est avec une trentaine d'administrés que Jean DELEUME, maire de notre commune et l'ensemble des élus présents ont pu échanger en toute transparence et convivialité sur des sujets tels le budget, la fibre, l'eau, la défense incendie, l'éclairage public ou les travaux routiers mais aussi sur la Communauté de Commune (CCLA) ou l'église St Julien.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et tous les présents ont pu poser les questions qu'ils souhaitaient.



Comme dans toute bonne histoire qui se termine bien, la municipalité a offert un pot de l'amitié à l'ensemble des administrés présents au cours duquel de nombreux échanges ont pu continuer.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le vendredi 2 juin 2023 à l'espace JPP pour une nouvelle réunion d'échanges.

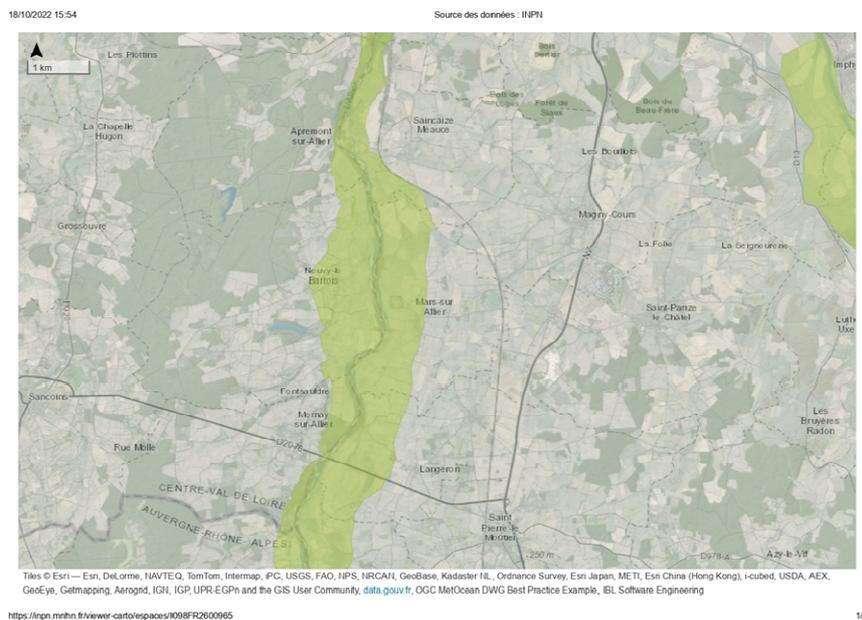


NATURA 2000

Vous avez dit Zone Natura 2000 ?

C'est quoi ? Les zones Natura 2000 correspondent à un réseau européen d'espaces naturels, protégés car ils constituent des habitats précieux pour des espèces (faune et flore) représentatives de la biodiversité européenne. Cette démarche cherche à trouver l'équilibre entre une gestion durable de ces environnements et les enjeux humains et des activités socio-économiques.

13% du territoire métropolitain est classé en zone Natura 2000 ; dans la Nièvre, 24 sites sont classés Natura 2000, couvrant presque 16% du territoire départemental.



A Mars-sur-Allier, nous avons la chance d'accueillir sur la commune une partie de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Vallées de la Loire et de l'Allier, qui s'étend de Mornay-sur-Allier à Neuzy-sur-Loire. Une ZPS correspond à un espace naturel important pour la préservation des oiseaux sauvages, parfois migrateurs, dont fait partie notre emblématique cigogne marcienne ! En plus d'assurer un cadre de vie agréable et de bonne qualité, cela présente également de nombreux avantages : sorties scolaires, activités de loisirs (pêche, marche, canoë-kayak, etc...), identité locale, qualité de l'eau et de l'air, régulation des inondations...



Hirondelle des rivages. Crédits photo : Notre Nature

LE COMITÉ DES FÊTES

Après deux ans de pause forcée, les bénévoles du Comité des Fêtes ont repris leurs activités.



Avec pour première manifestation le 16 avril 2022, la chasse aux œufs au château de Saint léger ou nous avons été reçus par Madame Baudet et sa famille .

Le 7 mai 2022, par une très belle journée ensoleillée, a eu lieu le vide-grenier du Comité des Fêtes.



Une soixantaine d'exposants ont investi les abords de la mairie et de l'espace JPP.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le 25 juin 2022 a eu lieu le traditionnel méchoui. Après deux ans très compliqués, les marciens et les habitués ont répondu présent. Nous avons pu leur offrir un moment festif et chaleureux qui a permis à tous de se retrouver et de renouer avec cette tradition marcienne.



La cuisson des moutons a débuté très tôt dans la journée.

Pendant ce temps là, la table est dressée.



Entre chaque plat et à la fin du repas, les convives ont pu profiter de la piste de danse pour prolonger cette soirée une bonne partie de la nuit.



LE COMITÉ DES FÊTES

Pour la deuxième année le Comité des Fêtes a organisé une randonnée pédestre avec l'association sur les pas de Jeanne D'Arc, au profit de la lutte contre le cancer et dans le cadre d'Octobre Rose.



David PETIT, président du Comité des Fêtes donne les consignes avant le départ. Deux circuits de 6 et 12km étaient proposés aux courageux marcheurs.

Ce premier octobre était humide et frais, les randonneurs ont accéléré le pas pour se mettre à l'abri.



Un café bien chaud ainsi que des pâtisseries attendaient les marcheurs à leur retour.

Le 19 novembre 2022, le Comité des Fêtes organisait sa soirée choucroute. La salle Georges Leger était presque trop petite pour accueillir les amateurs.



LE COMITÉ DES FÊTES

AGENDA 2023 DES MANIFESTATIONS DU COMITÉ DES FÊTES.

Repas Marcien	04 mars
Chasse aux œufs	08 avril
Brocante	29 avril
Méchoui	24 juin
Brocante	17 septembre
Concours de belote	21 octobre
Choucroute	18 novembre
Noël des enfants	02 décembre
Repas des anciens	03 décembre

Le Comité des Fêtes est la seule association marcienne. Comme dans beaucoup de petits villages, la crise sanitaire a eu un impact très négatif sur les associations (baisse de la fréquentation aux manifestations, pertes financières, perte de bénévoles).

Nous n'avons pas échappé à tout ça, c'est pourquoi nous comptons sur vous les marciens, pour que cette association perdure. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Si vous souhaitez rejoindre notre petite équipe, donner un peu de votre temps dans une ambiance conviviale, n'hésitez surtout pas à vous adresser à un membre du bureau.

Les bénévoles du Comité des Fêtes.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le premier week-end de décembre est traditionnellement réservé à nos enfants et nos anciens. Cette année encore le Père Noël a fait des heureux.



L'arrivée du Père Noël était très attendue par les petits marciens.



Avant que les enfants reçoivent leur cadeau, le Père Noël les a rassemblés.



Les enfants ont remis un dessin au Père Noël.



LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Au lendemain du Noël des enfants, c'était au tour de nos anciens de se réunir à la salle Georges Leger afin de partager un très copieux repas.



Une petite quarantaine de convives ont pris place dans une ambiance chaleureuse et festive.



Menu, service, tout était parfait aux dires des invités.



À la fin du repas, le fils du Père Noël est venu offrir une rose à toutes les dames de l'assemblée.



LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Comme tous les ans, une délégation municipale s'est rendue à l'EHPAD des Feuillantines à Magny-Cours, pour remettre un colis de Noël aux aînés de la commune qui n'ont pu participer au repas des anciens.



Monsieur le maire, accompagné de son deuxième adjoint ont remis le colis à Mme Francine FALLAY, M. Raymond DARLY, Mme Marguerite LÉGER et à Mme Raymonde RIVIÈRE. (De gauche à droite)

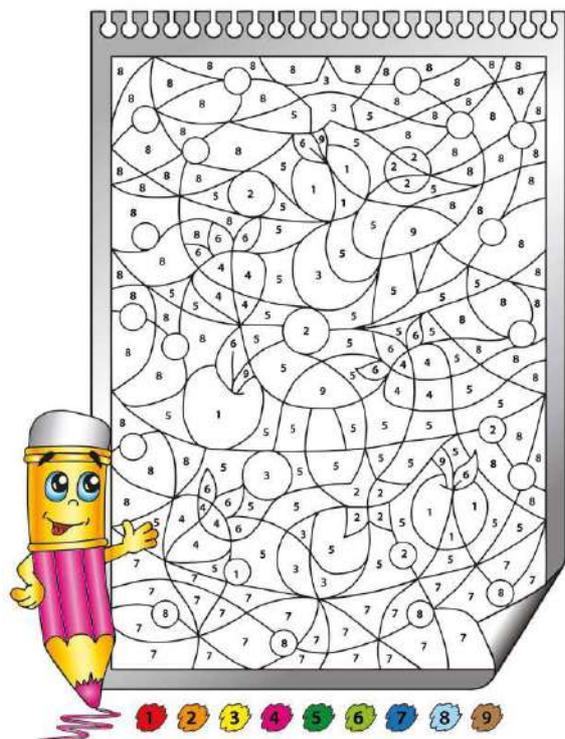


Le samedi 10 décembre, Violaine ROUSSELET, animatrice du réseau lecture publique, est venue animer un atelier Pop-up à destination de nos jeunes marciens. Après leur avoir lu un livre sur la légende du sapin de Noël, les enfants ont réalisé de très jolies cartes pop-up en forme de sapin.

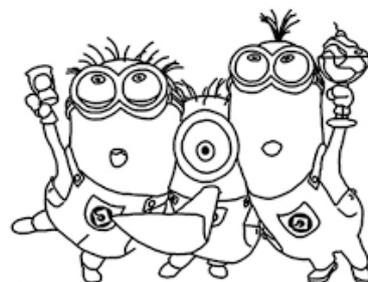
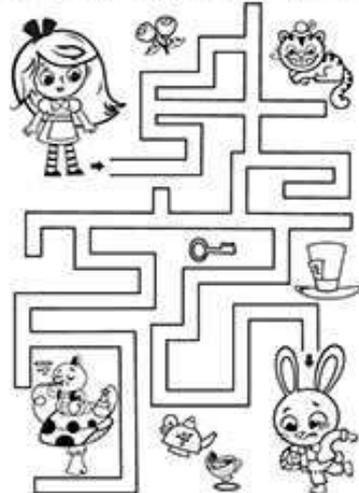


LE COIN DES ENFANTS

Pour les plus petits, et pourquoi pas pour les plus grands, nous vous proposons quelques dessins à colorier, et des jeux pour vous amuser.



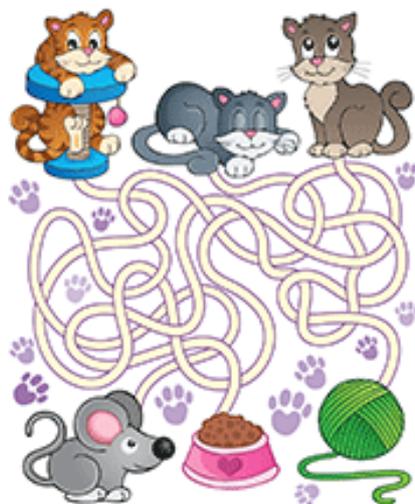
Trace le chemin le plus court qui conduit Rita vers le Lapin Blanc. Il se trouve au Pays des Miracules.



TROUVE LES 10 DIFFÉRENCES !



Avec des crayons de trois couleurs différentes, trace le chemin qui conduit chaque chat vers son occupation favorite.



LE CENTRE SOCIAL



Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
35 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOÛTIER
Tél : 03.86.37.20.58
mail : cs.stpierre@wanadoo.fr

Les infos de l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais

Un nouveau nom

L'assemblée générale
extraordinaire
du 21 mai 2022
a validé la proposition
du conseil d'administration
de changement d'appellation en
**Espace Socio Culturel
du Sud Nivernais**
plus en adéquation avec le
nouveau territoire
d'intervention de la structure.

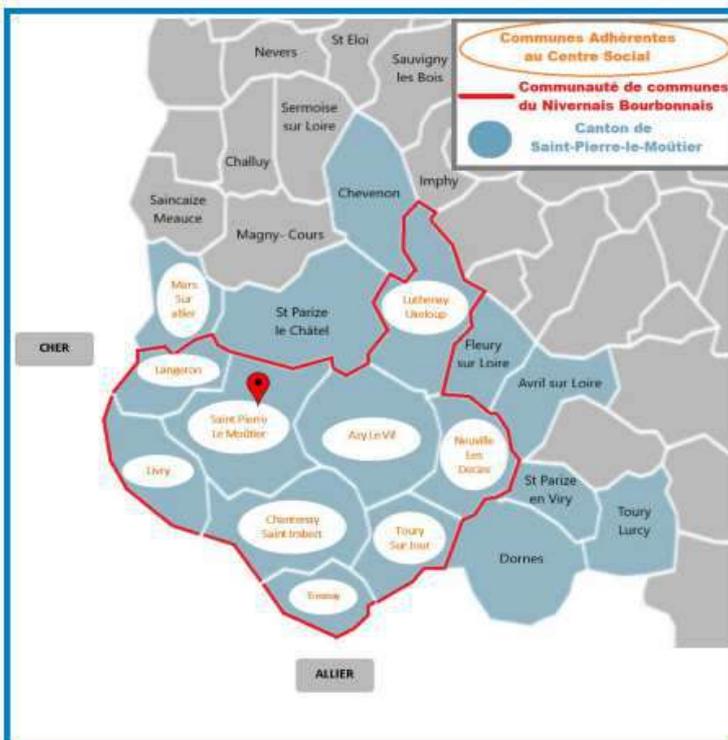
Le projet social

La commission d'agrément de la
Caisse d'Allocations Familiales
de la Nièvre
est venue à la rencontre
de la structure
et a validé
le nouveau projet pour une
durée de 4 ans (2023 - 2026).

Retrouvez toute l'actualité
et toutes les informations de
l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
sur le site Internet csi-stpierre.fr
et sur notre page Facebook



Une nouvelle zone de compétence



Depuis le 1er janvier 2022,
la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais
a pris la compétence dite « Sociale »
ce qui a pour incidence de se substituer
aux communes pour le financement de la structure.

Dix communes sont dorénavant adhérentes
Azy le Vif, Chantenay Saint Imbert, Langeron, Livry,
Luthenay Uxeloup, Saint Pierre Le Moûtier
auxquelles s'ajoutent
Toury sur Jour, Tresnay, Neuville les Decize
et Mars sur Allier (hors CCNB mais adhérente historique).



Site Internet : www.csi-stpierre.fr - Facebook : Centre Social - Espace Socio Culturel du Sud Nivernais

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier est l'organisateur secondaire des transports scolaires vers les écoles primaires et élémentaires du RPID (Regroupement pédagogique de Saint Pierre le Moutier), le collège « les Allières » et les lycées et collèges de Nevers.

Les 9 communes adhérentes sont : Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, St-Parize-le-Châtel, St-Pierre-le-Moutier.

Le siège du syndicat est en Mairie de Mars-sur-Allier depuis 2015.

COORDONNÉES

SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Moiry

58240 MARS-SUR-ALLIER



Téléphone : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

email : s.i.s-destpierre@orange.fr

COMPOSITION DU BUREAU

Président

Thierry FAVARCQ (06-63-84-04-26/thierry.favarcq@laposte.net)

Vice-Présidente

Christine SININGER (06-21-16-44-66/christine.sinniger@orange.fr)

Délégués

Azy le Vif : Jean-Pierre COULON et Mickaël TACHAIN

Chantenay saint Imbert : Véronique HUET et Jérôme FOSSEZ

Langeron : Laëtitia MAQUET et Pascal MARIDOR

Livry : Sandrine HERAULT et Fabrice BARLE

Luthenay-Uxeloup : Nathalie JOUASSIN et Étienne LEVASSEUR

Magny-Cours : Hélène DESSAUNY et Sylvie DORIDOT

Mars-sur-Allier : Thierry FAVARCQ et David PETIT

SaintParize le Châtel : Evelyne BEIGNIER et Annie DUDZIK-SWOROWSKI

SaintPierre le Moutier : Martine MONNERY et Christine SININGER

HORAIRES

Lundi : De 14h00 à 17h00 Mercredi : De 8h00 à 12h00

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions aux transports scolaires se font **UNIQUEMENT SUR INTERNET** sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté - <https://www.bourgognefranche.comte.fr> - Transports scolaires - Nièvre Inscription et suivi de dossier en ligne

Les familles qui ne disposent pas d'accès internet doivent s'adresser **EN PRIORITE AU SIEGE DU SYNDICAT EN MAIRIE DE MARS-SUR-ALLIER** ou à défaut, à la Mairie du domicile. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du syndicat pour tout problème rencontré.

FOURNITURES SCOLAIRES POUR LE COLLEGE LES ALLIERES

La distribution des fournitures scolaires s'est tenue le **samedi 27 août 2022** au Collège les Allières de 8h30 à 12h30. Ce service est toujours fortement apprécié par les familles.

179 packs ont été distribués.



LE SYCTOM



LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI : bilan un an après

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier a déployé l'extension des consignes de tri, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Des consignes de tri plus simples qui permettent davantage de recyclage en intégrant au tri les pots, les films, les barquettes en plastique ainsi que les petits emballages métalliques. Auparavant seuls les bouteilles et les flacons en plastique étaient triés.

Ces nouvelles règles de tri ont plusieurs objectifs :

- Augmenter la part du recyclage ;
- Diminuer le tonnage d'ordures ménagères résiduelles ;
- Et simplifier le tri pour les habitants.

Après un an de mise en œuvre de ces nouvelles consignes, un premier bilan permet d'observer que le volume des sacs jaunes a fortement augmenté, témoignant des bonnes pratiques des habitants du SYCTOM.

Bonne progression des performances :

Nous avons réussi, tous ensemble, à mettre en pratique ces nouvelles consignes permettant l'atteinte de très bonnes performances :



Le SYCTOM souhaite remercier les habitants pour leur action et les encourage à poursuivre leurs efforts.

Une qualité de tri à améliorer :

La forte hausse des performances s'accompagne malheureusement d'une forte hausse des erreurs de tri :

Taux de refus 2022 = 13 % soit 7 kg/hab (+ 110 %) !

Il est important d'être vigilant sur la qualité du tri car les erreurs de tri dégradent dangereusement la collecte sélective et augmentent les coûts de gestion de nos déchets.

Nous rappelons que seuls les emballages et les papiers (non absorbants) doivent être déposés dans les sacs jaunes.

Sont interdits : les mouchoirs, l'essuie-tout, les restes de repas, les couches, les mégots, les rasoirs, les jouets...

Un nouveau centre de tri à partir de 2023 :

A partir de 2023, les sacs jaunes collectés sur notre territoire seront triés sur le nouveau centre de tri interdépartemental ultramoderne de Bourges (créé grâce à l'association de seize collectivités de la Nièvre, du Cher et de l'Indre -25 millions d'euros d'investissement).

LES 5 RÈGLES POUR UN BON TRI !

- 1 C'est un emballage ? vous pouvez le trier !
- 2 Il est en plastique ou en carton, déposez-le dans le sac jaune. Il est en verre, déposez-le dans une colonne à verre.
- 3 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 4 Je n'imbrique pas les déchets les uns dans les autres pour qu'ils soient bien triés au centre de tri.
- 5 Je trie tous les papiers (sauf les absorbants) !

UN DOUTE??

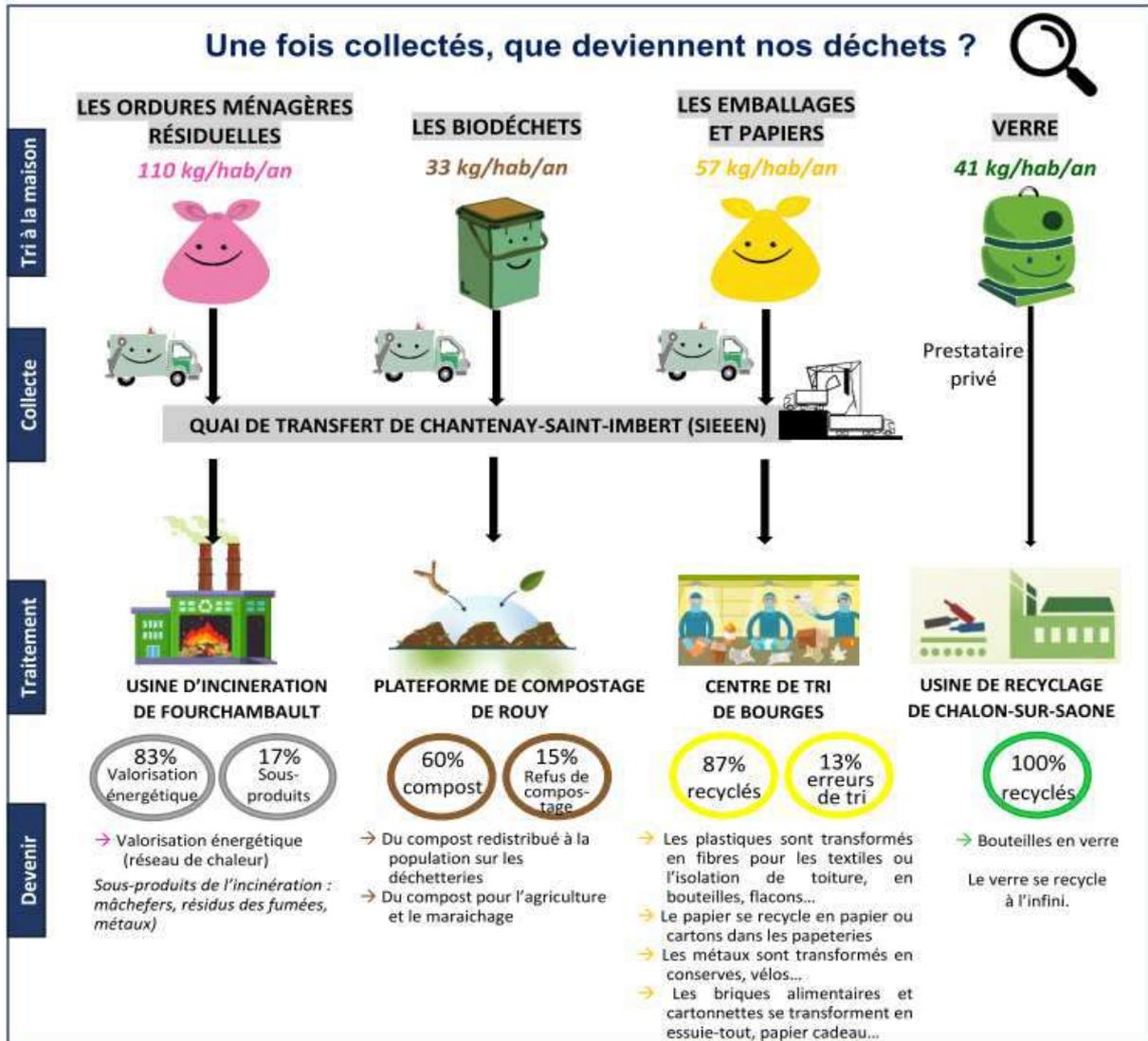
CONSULTEZ LE NOUVEAU GUIDE DU TRI !



LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI :

NON MOUCHOIR, LINGETTE → Biodéchets ou Sac rose	NON ESSUIE-TOUT → Biodéchets ou Sac rose
NON COUCHE, MASQUE → Sac rose	NON PETIT OBJET DIVERS → Sac rose
NON VERRE → Conteneur à verre	NON RESTE DE REPAS → Biodéchets
NON SAC ASPIRATEUR → Sac rose	NON PRODUIT TOXIQUE → Déchetterie
NON PAPIER CADEAU → Sac rose	NON VETEMENT, CHAUSSURES → Conteneur textiles

LE SYCTOM



LE TERRITOIRE DU SYCTOM S'AGRANDIT



A compter du 1^{er} janvier 2023, le SYCTOM assurera la compétence « collecte des déchets » sur la commune de Luthenay-Uxeloup.

Le SYCTOM collectera et traitera désormais les déchets de 14 000 habitants répartis sur 16 communes du département de la Nièvre et 2 communes du département du Cher.

Horaires d'ouverture des déchetteries

	Déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert				Déchetterie de Magny-Cours			
	D'octobre à avril		De mai à septembre		D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	Fermée		Fermé		Fermée		Fermé	
Mardi	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Mercredi	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Jeudi	Fermée		Fermée		8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Vendredi	Fermée	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Samedi	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h

Fermeture des déchetteries les dimanches et jours fériés



Un doute ? Une question ? Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99

syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr - www.syctomsaintpierre.fr



AU SERVICE DES MARCIENS

Mak' Multi-Services

Espaces verts/services à la personne



5 Route de Saincaize
(06-63-25-75-89)

Ent. Christian DENIS

Menuiserie



14 Route de Saincaize
(06-65-40-09-75)

Benjamin GONDARD

Carrelage, électricité, placo, plomberie

7 Route de l'Eglise
(06-22-16-03-23)

« La Ferme de Sornay »

Vente directe de volailles et porc.



9 Route de Saincaize
(06-43-36-79-70)

« L'élevage de Bruzeau »

Vente directe de bœuf charolais.



Chemin de Bruzeau
(06-18-23-33-38)
humbert_marie@yahoo.fr

« L'Hair d'Anne-Lise »

Coiffure itinérante

Réservez sur www.haire-anne-lise.fr
(06-72-39-17-98)

« D'Mel D'Coiff »

Coiffure à domicile



12 Route de Dhéré
(07-88-58-42-29)

Romain CARLUT

Couverture-Zinguerie

romain.carlut@hotmail.com
(06-50-98-00-87)

VINS' AND' CO

Maçonnerie, rénovation, gros-œuvre
Aménagement intérieur, extérieur



vincent.diallo@vins-and-co.com
8 Chemin de Maré
(06-64-14-86-44)

SEB MULTISERVICES

Plâtrerie, Isolation, Couverture, Plomberie, Électricité

7 chemin de Maré
(06-80-98-38-85)
sebastien.lavaut@bbox.fr

Elisabeth TREMEAU

Assistante maternelle agréée



4 Chemin des Traces
(03-86-21-25-60)

TARIFS DE LOCATION

Tarifs de Location au 1er janvier 2023

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « G.LEGER »

▼ Pour une journée : 140 €

▼ Pour deux journées : 220 €

Les locations débutent à **9h00** et se terminent à **8h00** le lendemain ou le surlendemain.

Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de **15 €** sera demandé.

Deux chèques de caution sont demandés :

▼ Une caution de 1500 € qui ne sera restituée qu'après règlement des travaux en cas de dégradations éventuelles dans la salle ou ses abords, des équipements ou pour la perte de la clef sécurisée.

▼ Une caution de 150 € restituée si les locaux sont rendus en parfait état de propreté et si le règlement intérieur et les consignes de tri des déchets ont été respectés.

LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »

Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT » est fixée à :

▼ Pour une journée (du lundi au vendredi): 150 €

▼ Forfait 2 jours/week-end/jour férié: 220 €

Cette location comprend :

▼ Le terrain, les installations fixes, les sanitaires, la cuisine, l'eau et l'électricité.

▼ Un barnum (du 1^{er} juin au 15 septembre).

Deux chèques de caution sont demandés :

▼ Un chèque de caution de 1 500 € pour dégradations éventuelles de l'espace, des abords ou des équipements.

▼ Un chèque de caution de 150 € pour nettoyage mal effectué ou manquement au règlement intérieur, ou aux consignes de tri des déchets.

La perte du trousseau de clés entraînera le remplacement des serrures à l'identique aux frais du signataire du contrat de location.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est exigée pour toutes les locations.

TARIFS DE CONCESSION

Cimetière: Tarifs des Concessions 2023

CONCESSION AU CIMETIERE

15 ans : 150 €

30 ans : 270 €

50 ans : 400 €

CONCESSION AU COLOMBARIUM

Le tarif est unique

50 ans : 800 €

CONCESSION DE CAVURNES

La municipalité a fait le choix de proposer également la concession de cavurnes.

Un monument cinéraire ou « cavurne » est une case en béton enterrée au sol et concédée aux familles, pour leur permettre d'y déposer les urnes cinéraires. La dimension de ces cavurnes est de 1 m de côté. Ces cavurnes peuvent accueillir de 1 à 6 urnes maximum.

La municipalité se charge de l'achat de la cavurne et vend la concession aux familles à un tarif unique de 800€ pour 50 ans.

Toutes les dispositions particulières à ces cavurnes sont données dans le règlement du cimetière communal, disponible en mairie.

JARDIN DU SOUVENIR

Gratuit pour la dispersion des cendres (après autorisation de la Mairie).

REGLEMENT DU CIMETIERE

Vous pouvez à tout moment consulter le règlement du cimetière communal en mairie. Un extrait du règlement est également affiché au cimetière.

INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRES DE LA MAIRIE



La Mairie est ouverte au public :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Le syndicat des transports est ouvert au public :

- Le lundi après-midi de 14h00 à 17h00
- Le mercredi matin de 8h00 à 12h00

☎ : 03-86-58-16-91 Mail : mairie.marsallier@wanadoo.fr

HORAIRES DÉCHETTERIES

Magny-Cours

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 13h30 à 16h30, du vendredi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,

- du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 13h30 à 17h00, du vendredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,
FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS

☎ : 03-86-21-27-40

Chantenay-Saint-Imbert

- du mardi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, Le vendredi de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 d'octobre à avril,

- du mardi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 13h30 à 17h00, Le samedi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h00 de mai à septembre,
FERMÉE LE DIMANCHE, LE LUNDI ET LES JOURS FÉRIÉS

☎ : 06-60-92-21-28

RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS

Le SYCTOM de Saint Pierre propose un service payant de ramassage des encombrants à domicile **limité à 3 m³/ foyer**.

Tarifs : 15 € le 1^{er} m³

10 € les 2^e et 3^e m³



DÉPÔTS ILLICITES

Par arrêté municipal n° 2011/005 du 17 juin 2011, il a été décidé que toute personne ayant déposé des déchets sur le territoire communal devra payer leurs frais d'évacuation.

Le montant de l'amende est de 150 € (délibération N°2016/Novembre/004).

TRI SÉLECTIF

Un point de collecte est à disposition des usagers dans les locaux de la Mairie pour :

- les piles et les accumulateurs
- les cartouches d'encre
- les téléphones
- les ampoules et les stylos



CARTE GRISE

PERMIS DE CONDUIRE

Les démarches se font maintenant uniquement sur le site www.ants.gouv.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les poteaux d'éclairage public ont été numérotés par le SIEEEN.

Dans la mesure du possible, si vous avez connaissance d'une panne, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de Mairie.

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITÉ

Pour l'établissement des passeports, vous devez désormais vous rendre dans une Mairie possédant une borne biométrique comme Nevers, Saint-Pierre-le-Moûtier, Decize ou Varennes-Vauzelles.

Depuis le 22 mars 2017, vous devez également vous rendre dans l'une de ces Mairies pour l'établissement des cartes d'identité.

NB : certaines Mairies vous reçoivent uniquement **sur rendez-vous**. Vous avez la possibilité de pré-remplir votre demande en ligne. Pour toute information : (www.demarches.interieur.gouv.fr).

Depuis le 1^{er} Janvier 2014 les cartes d'identités des personnes majeures sont valables 15 ans. Le délai reste inchangé pour les mineurs (10 ans).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter à la Mairie de leur domicile pour se faire recenser **au cours du mois de leur 16^e anniversaire**. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile.



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Pour le confort de chacun, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2007-P-2817 du 21 mai 2007 (et plus particulièrement les articles 2 et 5) portant réglementation des bruits de voisinage, Le Maire rappelle aux habitants de Mars-sur-allier que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou de matériels sonores tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter une gêne dans le voisinage. En cas de non-respect de ces mesures, la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 autorise le Maire à faire placer tout animal présentant un danger dans un lieu de dépôt adapté, **aux frais de son propriétaire ou gardien**.

ANIMAUX DANGEREUX

À NOTER : La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par la Mairie après avoir suivi une formation et obtenu une attestation d'aptitude.

Cette attestation sera à remettre en Mairie avec le passeport européen, la carte d'identification, le certificat de vaccination antirabique, l'évaluation comportementale du chien et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

NUMÉROS UTILES

Mairie

9 Route de Moiry

Tel : 03.86.58.16.91

Fax : 09.70.60.30.74

mairie.marsallier@wanadoo.fr

www.marssurallier.fr

Mairie de Mars Sur Allier

Heures d'ouverture au public :

MAIRIE

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi De 09h00 à 12h00

SIS (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Lundi De 14h00 à 17h00

Mercredi De 8h00 à 12h00

Tel : 03.86.58.16.91

N° unique d'urgence européen :	112
SAMU 58 :	15 (ou 112)
Pompiers :	18
Gendarmerie :	17 ou 03.86.90.77.70
Centre Anti-Poisons :	01.40.05.48.48
Cabinet Médical St Pierre :	03.86.37.40.31
Maison de Santé Magny-Cours :	03.86.21.88.00
Cabinet infirmier Magny-Cours :	03.86.58.94.56
Cabinets infirmiers St Pierre :	03.86.37.27.98 ou 03.86.37.25.12 ou 03.86.90.80.19
Alerte crues de l'Allier :	0825.15.02.85

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjointes :

Jean DELEUME :	06-63-83-86-92
Thierry FAVARCQ :	06-63-84-04-26
David PETIT :	07-64-47-29-54



MARS INFOS

Directeur de publication :

- Jean DELEUME, Maire de Mars-sur-Allier

Mise en page /rédaction/contributions :

Laurent CIRETTE, David PETIT, Isabelle MERLE,

Baptiste BOULON, Agnès FAVARCQ

Crédits photos :

- Mairie de Mars Sur Allier /CCLA/Nièvre Numérique

- Journal du Centre/ TF1

- Page de couverture: mutualart